

Stratégie de développement des activités agricoles et agroalimentaires 2026-2034

de la région de la Capitale-Nationale et de la Ville de Lévis

Septembre 2025

Remerciements

La production de ce document a été rendue possible grâce à l'Entente sectorielle sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires de la région de la Capitale-Nationale et de la Ville de Lévis 2023-2025 et son comité directeur.

Partenaires

- Agglomération de Québec
- Communauté métropolitaine de Québec (coordination du projet et rédaction)
- Fédération de l'UPA de la Capitale-Nationale–Côte-Nord
- Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (rédaction)
- Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale
- MRC de Charlevoix
- MRC de Charlevoix-Est
- MRC de La Côte-de-Beaupré
- MRC de La Jacques-Cartier
- MRC de L'Île-d'Orléans
- MRC de Portneuf
- Secrétariat à la Capitale-Nationale
- Ville de Lévis

Citation

Comité directeur de l'Entente sectorielle sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires de la région de la Capitale-Nationale et de la Ville de Lévis 2023-2025. Stratégie de développement des activités agricoles et agroalimentaires 2026-2034 de la région de la Capitale-Nationale et de la Ville de Lévis, 2025, 36 p.

Table des matières

Un mot de la présidente 05

Le point de départ 06

Une démarche concertée 07

Une vision inspirante 10

Des orientations, objectifs et actions 12

- Orientation 1 : Soutenir la rentabilité et la viabilité économique des entreprises bioalimentaires et stimuler l'innovation 12
- Orientation 2 : Assurer le renouvellement des générations de producteurs et d'agrotransformateurs 18
- Orientation 3 : Veiller au bien-être des producteurs et des agrotransformateurs, et valoriser leur rôle 22
- Orientation 4 : Valoriser les aliments et produits régionaux 24
- Orientation 5 : Renforcer la gouvernance et la concertation territoriale 28

Ensemble vers l'avenir 30

Annexe 1 32

Un mot de la présidente



C’est avec une grande fierté que je vous présente la Stratégie de développement des activités agricoles et agroalimentaires 2026-2034 de la région de la Capitale-Nationale et de la Ville de Lévis (la Stratégie).

Cette Stratégie est le fruit d’une démarche de concertation remarquable, menée avec rigueur et ouverture, qui a mobilisé les représentants d’une soixantaine d’organisations issues de tous les horizons du secteur. Grâce au travail des comités et aux échanges tenus tout au long de la dernière année, nous avons su créer un véritable espace de dialogue collectif, où chaque voix a été entendue et chaque idée mise au service d’un projet commun.

Du littoral de Portneuf aux montagnes de Charlevoix-Est, en passant par les terres fertiles de Lévis, notre région se distingue par la richesse de son territoire agricole, mais aussi par les nombreux défis qu’elle doit relever : pénurie de relève, embûches à l’établissement, rareté de la main-d’œuvre, hausse du coût des terres, pression foncière, risques pour la santé psychologique des producteurs, changements climatiques, etc.

Face à ces défis, cette Stratégie propose des actions ambitieuses, mais réalistes, fondées sur les besoins du terrain et les forces du milieu. Elle trace une voie claire pour transformer les contraintes en leviers de développement, pour soutenir une agriculture prospère, innovante et durable, au service de la population et de nos collectivités.

Je tiens à saluer l’engagement remarquable de tous les partenaires qui ont contribué à cette réflexion collective. Leur expertise, leur vision et leur détermination ont été essentielles à l’élaboration d’une Stratégie qui reflète véritablement les aspirations du territoire.

Ensemble, nous avons posé les bases d’une agriculture forte et résiliente, capable de nourrir notre monde, de protéger nos terres et de dynamiser l’économie régionale. J’invite maintenant tous les acteurs du milieu à s’approprier cette Stratégie, à la faire vivre, et à en faire un véritable moteur de transformation pour les années à venir.

Odile Comeau
Présidente de l’Entente sectorielle 2023-2025
Mairesse de Saint-Irénée et préfète de la MRC de Charlevoix-Est

Le point de départ

Lancée en 2017 à l'initiative du Forum des élus de la Capitale-Nationale, la toute première Stratégie de développement des activités agricoles et agroalimentaires visait à soutenir la vitalité et la pérennité des activités agricoles et agroalimentaires sur l'ensemble du territoire de la région de la Capitale-Nationale et de la Ville de Lévis. La mise en œuvre de la Stratégie, prévue de 2017 à 2025, s'est concrétisée à travers trois ententes sectorielles successives (2017-2019, 2020-2022 et 2023-2025), donnant lieu à la réalisation de nombreux projets porteurs.

En 2024, alors que la Stratégie arrivait à échéance, le comité directeur de l'entente 2023-2025 a confié à la Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec) le mandat de piloter l'élaboration d'une nouvelle Stratégie, cette fois pour la période 2026 à 2034.

Depuis ses débuts, cette Stratégie s'appuie sur une mobilisation régionale exemplaire qui se distingue par une collaboration étroite entre plusieurs partenaires régionaux et gouvernementaux. Les ententes ont ainsi réuni le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), les MRC de L'Île-d'Orléans, de La Côte-de-Beaupré, de Portneuf, de Charlevoix, de Charlevoix-Est et de La Jacques-Cartier, l'Agglomération de Québec, la Ville de Lévis, la Fédération de l'Union des producteurs agricoles (UPA) de la Capitale-Nationale–Côte-Nord, le Secrétariat à la Capitale-Nationale et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS).

Cette mobilisation régionale constitue l'un des fondements de la Stratégie, en permettant de croiser les expertises, de mutualiser les ressources et de mettre en œuvre des actions concertées à l'échelle du territoire.



Une démarche concertée

La présente Stratégie est le fruit d'une démarche fondamentalement collaborative et se veut le reflet des réalités, des défis et des aspirations du territoire.

La méthodologie

Le processus a d'abord débuté par une **évaluation de la Stratégie 2017-2025**, afin de dresser un bilan des actions réalisées, des résultats obtenus et des apprentissages tirés des dernières années. Cette étape a permis d'identifier les éléments porteurs à reconduire, tout comme les défis à relever. Elle a notamment mis en lumière l'importance d'élaborer une nouvelle Stratégie à forte portée, plus inclusive et ambitieuse que la précédente, appuyée par une structure de concertation efficace et par un suivi rigoureux des résultats et des objectifs.

Ensuite, un **Portrait-diagnostic*** du territoire, réalisé une première fois en 2017, a été entièrement actualisé à partir des données les plus récentes disponibles. Cette mise à jour a permis non seulement de dresser un état des lieux actuel, mais aussi de suivre l'évolution du secteur au cours des dernières années. Le diagnostic a révélé les forces, les faiblesses, les opportunités et les menaces qui influencent les activités agricoles et agroalimentaires, et à fait émerger **dix enjeux clés** pour orienter la Stratégie à venir :

1. Capacité de renouveler les générations de producteurs et d'agrotransformateurs et de soutenir la relève
2. Accessibilité aux terres et transmission des entreprises agricoles et agroalimentaires
3. Accès aux marchés et valorisation des aliments et produits régionaux
4. Accès physique et économique à une nourriture suffisante, saine et nutritive (sécurité alimentaire)
5. Capacité à relever les défis agroenvironnementaux et climatiques
6. Attraction et rétention de la main-d'œuvre
7. Santé psychologique des producteurs et des agrotransformateurs
8. Gestion durable des entreprises, innovation et acquisition des connaissances
9. Consolidation et développement des entreprises
10. Concertation et coordination régionale

* Comité directeur de l'Entente sectorielle sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires de la région de la Capitale-Nationale et de la Ville de Lévis 2023-2025. Portrait-Diagnostic du territoire et des activités agricoles et agroalimentaires de la région de la Capitale-Nationale et de la Ville de Lévis, 2025, 96 p.

Ces constats ont mené à **l'élaboration d'une vision partagée**, exprimant les aspirations communes pour le développement du secteur à l'horizon 2034. À partir de cette vision, **des orientations, des objectifs et des actions** ont été définis.

Un processus collaboratif

Les travaux d'élaboration de la Stratégie ont mobilisé un large éventail de partenaires. Pour soutenir cette démarche, un comité des partenaires et un comité de pilotage ont été spécialement formés, permettant à un plus grand nombre d'acteurs du milieu de contribuer activement au processus.

Les membres du comité consultatif et du comité directeur de l'entente sectorielle 2023-2025 ont également été impliqués. La composition du comité directeur, ainsi que la liste des organisations représentées dans les différents comités, sont présentées à l'annexe 1.

Comité des partenaires

Son rôle est de coconstruire les enjeux, la vision, les orientations, les objectifs ainsi que les actions de la Stratégie.

Comité consultatif de l'entente sectorielle 2023-2025

Son rôle est de commenter et bonifier les propositions du comité des partenaires, afin d'alimenter le comité de pilotage dans sa réflexion.

Comité de pilotage

Son rôle est d'analyser les différentes propositions et de formuler des recommandations au comité directeur.

Comité directeur de l'entente sectorielle 2023-2025

Son rôle est d'approuver les orientations, les objectifs, les actions ainsi que l'ensemble du processus et des livrables de la Stratégie.

Enfin, dans un souci d'élargir la participation et d'enrichir la concertation, deux activités de concertation de plus grande envergure ont été menées pour recueillir les perspectives d'un large éventail de parties prenantes sur le contenu de la nouvelle Stratégie.

D'abord, un sondage en ligne a été lancé en début de démarche sur la plateforme de consultation virtuelle Bâtir ensemble de la CMQuébec, afin d'identifier les priorités à considérer. Ce sondage, accessible à tous, a permis de sonder les attentes et les préoccupations du milieu.

Par la suite, un atelier de concertation régional a rassemblé une cinquantaine de personnes issues de différents milieux, dans le but de générer des idées concrètes pour alimenter le futur plan d'action.



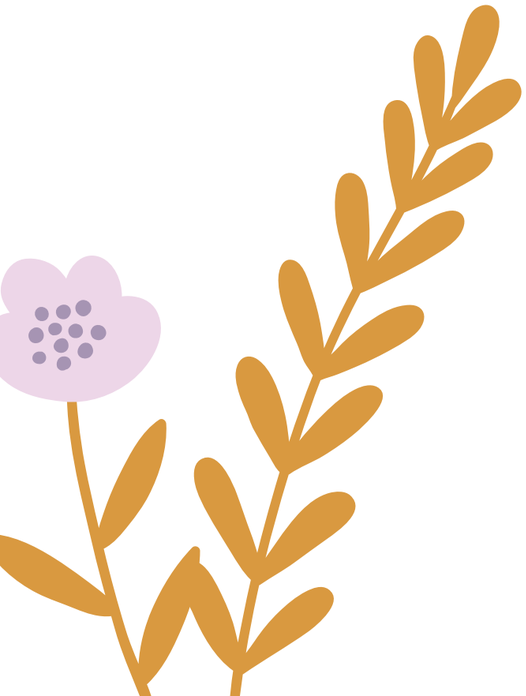
Une vision inspirante

La vision qui guide cette Stratégie a été élaborée en concertation avec des partenaires régionaux issus des milieux agricole, agroalimentaire, municipal, institutionnel et communautaire. Elle reflète une ambition partagée pour le développement des activités agricoles et agroalimentaires sur les territoires de la Capitale-Nationale et de la Ville de Lévis, en misant notamment sur la prospérité économique, la durabilité et la protection des terres.

Elle trace un horizon souhaité pour 2034, où les entreprises agricoles et agroalimentaires agissent comme un moteur de développement structurant, innovant, et responsable.

Il est important de souligner que la Stratégie 2026-2034 mise avant tout sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires sur l'ensemble du territoire de la région de la Capitale-Nationale et de la Ville de Lévis. Néanmoins, sa portée dépasse ce seul champ; elle s'intéresse également à certaines autres activités qui composent le secteur bioalimentaire dans son ensemble. Cela inclut notamment la transformation alimentaire, l'aquaculture, les commerces de gros et de détail, ainsi que les services alimentaires tels que l'hôtellerie, la restauration et les institutions (HRI).

En adoptant cette approche élargie, la Stratégie vise à renforcer l'ensemble de la chaîne de valeur bioalimentaire, à soutenir la diversification des activités économiques régionales, et à favoriser un meilleur accès à une alimentation locale, saine et durable.



> En 2034, le territoire de la région de la Capitale-Nationale et de la Ville de Lévis se distingue par ses entreprises agricoles et agroalimentaires prospères, compétitives et innovantes. Propulsées par une relève florissante, elles exercent un leadership dans la production, la transformation et la commercialisation de produits et d'aliments sains et diversifiés, et répondent aux besoins et aux attentes des consommateurs.
>
> L'agriculture pratiquée sur le territoire repose sur une approche durable et contribue activement à la protection de l'environnement. La vitalité des activités agricoles et agroalimentaires s'accompagne d'un engagement collectif à protéger et à valoriser les terres agricoles, ainsi qu'à soutenir l'achat local. La gouvernance en place est inclusive, dynamique, et favorise l'autonomie alimentaire sur le territoire.

Des orientations, objectifs et actions

Basées sur des données du Portrait-diagnostic, les orientations reflètent les priorités collectives qui ont émergé des activités de concertation. Complémentaires et interdépendantes, elles tracent les grands axes d'intervention à privilégier au cours des prochaines années, pour concrétiser la vision et répondre aux enjeux territoriaux.

Chaque orientation s'accompagne d'objectifs et d'actions destinées à orienter les efforts des partenaires et à structurer une démarche cohérente, ancrée dans les réalités régionales.

Dans une optique de flexibilité, les actions de la Stratégie sont définies de façon à permettre aux divers acteurs du territoire de préciser les projets concrets, les mesures spécifiques et les modalités de mise en œuvre. Cette approche permet de tenir compte des particularités locales ou sectorielles, tout en assurant une cohérence à l'échelle régionale.

Un échéancier de réalisation est associé à chaque action : court terme (0-2 ans), moyen terme (3-5 ans), long terme (6-8 ans) ou à réaliser en continu.

Orientation 1

Soutenir la rentabilité et la viabilité économique des entreprises bioalimentaires et stimuler l'innovation

En croissance depuis 2013, le produit intérieur brut (PIB) bioalimentaire de la Capitale-Nationale (2,1G$ en 2023), se classe au troisième rang provincial, derrière ceux de Montréal et de la Montérégie. On constate cependant que la moitié des entreprises agricoles de la région génèrent moins de 50 000 $ de revenus annuels. Ces données illustrent à la fois l'importance stratégique du secteur bioalimentaire et la nécessité d'interventions ciblées pour assurer son dynamisme à long terme et la pérennité des entreprises du secteur.

Cette orientation répond aux préoccupations exprimées lors des consultations concernant la viabilité du secteur, en misant sur la continuité et la croissance des entreprises, l'innovation et l'acquisition de connaissances (enjeu 8), ainsi que sur la consolidation et le développement des entreprises (enjeu 9). L'orientation prend également en compte la nécessité de relever les défis agroenvironnementaux et climatiques (enjeu 5), ainsi que l'importance d'attirer et de retenir une main-d'œuvre qualifiée (enjeu 6). Les besoins de mutualiser les ressources, d'offrir un accompagnement personnalisé et de développer de nouveaux modèles d'affaires ont été clairement exprimés lors des consultations.

Objectif 1.1

Mettre en place et promouvoir des initiatives et des programmes de soutien pour améliorer la productivité, la compétitivité, le développement, l'innovation et la diversification des activités des entreprises bioalimentaires

Dans un contexte de transformation rapide des marchés et de montée des coûts d'exploitation, les entreprises ont tout à gagner à renforcer leurs capacités d'innovation et de développement. Un accompagnement adapté en administration, en marketing, en gestion des ressources humaines et en diversification permettra de maximiser leur potentiel. Pour accroître l'effet des ressources disponibles, il est essentiel de mieux faire connaître les programmes existants et de favoriser la complémentarité entre les services d'accompagnement. Le réseautage, les visites d'exploitations inspirantes et le partage d'expertises sont des exemples de leviers pouvant être utilisés.

Action 1.1.1	**Faire la promotion des initiatives et des programmes d'aide et de financement existants** Le territoire bénéficie de plusieurs programmes d'aide mais ceux-ci sont parfois méconnus des entreprises. Diffuser efficacement ces outils permettra d'identifier plus facilement les ressources financières accessibles pour soutenir les projets des entreprises (modernisation, relève, etc.). → Court terme
Action 1.1.2	**Mettre en relation les entreprises afin de partager les bonnes pratiques et favoriser l'émergence de solutions innovantes** Le réseautage, les visites d'entreprises innovantes et les événements axés sur les technologies constituent des occasions précieuses pour partager les bonnes pratiques, stimuler l'innovation et favoriser l'adoption de nouvelles approches. Ces activités renforcent la collaboration entre les acteurs du secteur et contribuent à accroître leur productivité et leur compétitivité. → Court terme
Action 1.1.3	**Soutenir des initiatives visant à appuyer la recherche et l'innovation afin d'améliorer la productivité, la compétitivité et le développement des entreprises** Avec la présence de centres de recherche, d'établissements universitaires et d'entreprises bioalimentaires dynamiques, le territoire a un fort potentiel pour développer de nouvelles pratiques ou technologies. L'appui à des projets de recherche appliquée ou à des partenariats permettra de saisir des opportunités, tout en stimulant l'innovation. → Moyen terme
Action 1.1.4	**Adapter l'offre et faciliter l'accès aux formations, aux services d'accompagnement et au mentorat en gestion d'entreprise** Le développement des entreprises passe par un accompagnement adapté notamment en gestion, en marketing et en ressources humaines. Pour faire face à l'évolution des marchés et des exigences, il est essentiel de diversifier les formations et de faciliter l'accès au mentorat et aux services-conseils, notamment en transformation et en commercialisation. → Moyen terme

Objectif 1.2

Appuyer les entreprises dans l'amélioration des pratiques agroenvironnementales et dans l'implantation de mesures d'adaptation aux changements climatiques

Face aux effets croissants des changements climatiques et aux attentes accrues en matière de durabilité, les entreprises expriment un intérêt grandissant pour des pratiques agricoles plus respectueuses de l'environnement. Préserver la santé des sols, protéger les cours d'eau, réduire l'utilisation des pesticides, mieux gérer les matières résiduelles ou maintenir la biodiversité sont autant d'objectifs qui nécessitent un accompagnement adapté, à la fois technique et financier. Les projections climatiques prévoient notamment une diminution du couvert de neige compromettant la survie des plantes pérennes, et une hausse des températures hivernales qui pourrait favoriser la survie des ravageurs et des parasites. L'été, des épisodes de canicule plus fréquents pourraient poser des risques accrus de stress thermique pour les animaux et être dommageables à la production de plusieurs cultures.

Par ailleurs, certains effets des changements climatiques tels que l'allongement de la saison de croissance ou l'émergence de nouvelles cultures adaptées aux conditions locales, peuvent aussi créer des occasions d'innovation et de diversification pour les entreprises agricoles.

Le partage d'expertises, un appui de proximité et un financement ciblé sont essentiels pour renforcer la résilience des entreprises et bâtir une agriculture durable et tournée vers l'avenir.

Action 1.2.1

Réaliser un inventaire des programmes d'aide et de financement existants qui soutiennent les pratiques agroenvironnementales et l'adaptation aux changements climatiques, et en faire la promotion

Depuis les dernières années, les initiatives en soutien aux producteurs agricoles pour l'atteinte d'objectifs visant une agriculture plus durable se multiplient. On constate néanmoins que les producteurs de la région semblent utiliser les programmes agroenvironnementaux dans une proportion légèrement moindre par rapport à l'ensemble de la province. Cette action vise donc à répertorier les programmes de soutien disponibles puis à les faire connaître de manière proactive.

→ Court terme

Action 1.2.2

Faciliter l'accès à des services-conseils spécialisés, à des séances de formation adaptées, et à un financement adéquat permettant le transition vers des pratiques agricoles plus durables

Cette action vise à renforcer la capacité des entreprises à passer à l'action en facilitant l'accès à des experts, à des formations spécialisées et à un financement adapté, afin de soutenir concrètement la transition vers une agriculture plus résiliente et respectueuse de l'environnement.

→ Court terme



© Éric Labonté | MAPAQ

Action 1.2.3

Reconnaître et valoriser les producteurs qui mettent en place des pratiques agroenvironnementales durables

De plus en plus d'entreprises adoptent des pratiques respectueuses de l'environnement, et il est essentiel de souligner ces efforts afin qu'ils se maintiennent dans le temps. Cette action vise à mettre en lumière des initiatives exemplaires pour en renforcer la visibilité et encourager d'autres producteurs à emboîter le pas.

→ Moyen terme

Action 1.2.4

Soutenir l'élaboration de plans d'adaptation aux changements climatiques à l'échelle des entreprises

Reconnaissant l'importance croissante de l'adaptation climatique pour assurer la pérennité des activités agricoles, cette action vise à accompagner les entreprises dans la création de plans d'adaptation concrets, à l'échelle de leurs activités. En misant sur des solutions personnalisées, les plans d'adaptation renforceront la résilience du secteur face aux effets des changements climatiques.

→ Long terme

Objectif 1.3

Développer de nouveaux marchés et soutenir les chaînes de valeur associées aux activités agricoles et agroalimentaires, notamment par l'économie circulaire et la mutualisation des ressources

Cet objectif vise à stimuler l'innovation et la diversification en appuyant l'émergence de nouveaux débouchés économiques pour les entreprises. L'économie circulaire offre un potentiel important pour valoriser les sous-produits, réduire les pertes et créer de nouvelles filières. En parallèle, la mutualisation des équipements, infrastructures et services, notamment par le développement de pôles alimentaires régionaux, permettra d'optimiser les investissements et de renforcer l'efficacité collective. À titre d'exemple, les enjeux liés aux services d'abattage constituent une priorité pour plusieurs filières animales. Ensemble, ces approches contribuent à bâtir une chaîne de valeur régionale intégrée, résiliente et durable, au bénéfice de l'ensemble du secteur.

Action 1.3.1

Offrir du soutien aux entreprises dans le développement de projets orientés vers de nouveaux marchés

Cette action vise à accompagner les entreprises qui souhaitent élargir ou diversifier leurs débouchés, notamment par la vente en ligne, les créneaux spécialisés (produits certifiés biologiques, sans allergène, prêts-à-manger, etc.), les exportations ou les canaux de distribution innovants. Le développement de ce type de projets favorise une meilleure valorisation des produits régionaux, et renforce la capacité d'adaptation ainsi que la résilience économique des entreprises.

→ Court terme

Action 1.3.2

Promouvoir des projets visant à inventorier et valoriser les résidus et les surplus alimentaires, dans une perspective d'économie circulaire et sociale

Plusieurs initiatives pourraient permettre d'optimiser l'utilisation des ressources, de réduire et de valoriser les matières résiduelles, et de créer des cycles de production et de consommation plus durables. Ces projets permettront de réduire le gaspillage, de créer de nouvelles retombées économiques et de renforcer les liens avec les acteurs communautaires.

→ Moyen terme

Action 1.3.3

Identifier les besoins en infrastructures, en achats et en services communs pour la transformation des aliments, le transport, l'entreposage et la mise en marché des produits régionaux

La mise en place de ressources collectives pour la transformation, l'entreposage, la logistique et la mise en marché est essentielle pour soutenir les entreprises de toutes tailles. À titre d'exemple, les services d'abattage peuvent s'inscrire dans une logique de mutualisation des infrastructures et de structuration de pôles alimentaires régionaux. Cette action vise à cerner précisément les besoins du milieu afin de favoriser la mutualisation des infrastructures, des achats et des services, au bénéfice des entreprises, qui pourront ainsi réduire leurs coûts d'exploitation.

→ Moyen terme

Objectif 1.4

Soutenir l'attractivité et la rétention de la main-d'œuvre

Le maintien et le développement des activités agricoles et agroalimentaires reposent sur la capacité du secteur à attirer et à garder en emploi une main-d'œuvre qualifiée et disponible. Les défis de recrutement, notamment en production agricole et en transformation, sont accentués par la saisonnalité des emplois et les conditions de travail parfois exigeantes. Cet objectif vise à soutenir concrètement les entreprises dans leurs efforts pour recruter leur main-d'œuvre, favoriser un accueil de qualité et une intégration durable des travailleurs, qu'ils soient locaux, issus de la relève ou étrangers.

Action 1.4.1

Instaurer des mécanismes de soutien au recrutement et à la rétention de la main-d'œuvre agricole

Cette action propose de mettre en place des outils adaptés aux réalités du milieu pour soutenir les employeurs agricoles, comme des services partagés en ressources humaines, des campagnes de promotion des métiers ou des appuis à l'hébergement, à la formation, au transport ou à l'intégration des travailleurs.

→ Moyen terme



Orientation 2

Assurer le renouvellement des générations de producteurs et d'agrotransformateurs

Dans le contexte où 61 % des exploitants étaient âgés de 50 ans et plus en 2024, et que l'âge moyen des producteurs de la région est de 55 ans, la relève est certainement un enjeu. D'ailleurs, les données de 2021 révèlent que la plupart des entreprises agricoles de la Capitale-Nationale et de Lévis, soit 1 052 sur un total de 1 201 entreprises, déclaraient n'avoir aucun plan de relève. Les consultations ont également fait ressortir les nombreux défis liés à la complexité des transferts d'entreprises et à la difficulté d'accéder aux terres pour les nouveaux producteurs. Ceci s'explique en partie par la valeur des terres agricoles qui a plus que doublé en 5 ans, passant de 8 549 $/ha en 2019 à 17 905 $/ha en 2024.

Cette orientation vise à assurer la pérennité du secteur en soutenant l'émergence de nouveaux projets d'établissements ainsi que la transmission harmonieuse des entreprises existantes. Cela passe notamment par la mise en place d'approches personnalisées et d'accompagnement, tant pour les cédants que pour la relève. Cette orientation répond directement aux enjeux concernant la capacité de renouveler les générations de producteurs et d'agrotransformateurs et de soutenir la relève (enjeu 1) et l'accessibilité aux terres et la transmission des entreprises agricoles et agroalimentaires (enjeu 2).



Objectif 2.1

Favoriser l'émergence de nouveaux projets d'établissements et faciliter les transferts d'entreprises

Face au vieillissement des producteurs et à la rareté de la relève, le renouvellement entrepreneurial est essentiel pour assurer la vitalité et la continuité des activités agricoles et agroalimentaires dans la région. Cet objectif vise à faciliter l'établissement de nouveaux entrepreneurs et à soutenir les transferts, et ce, afin d'augmenter le nombre d'entreprises agricoles et agroalimentaires dans la région.

Action 2.1.1

Sensibiliser et accompagner la relève et les propriétaires dans les démarches de transferts d'entreprises

La sensibilisation et l'accompagnement des propriétaires de terres ou de bâtiments agricoles dans la planification et les démarches de transfert de leur entreprise ont comme objectif de favoriser la croissance et la continuité des entreprises du territoire. Cette action concerne également le renforcement des services de jumelage entre les aspirants-producteurs (agriculteurs et agrotransformateurs) et les propriétaires qui disposent de parcelles ou d'actifs disponibles pour la location ou le transfert.

→ En continu

Action 2.1.2

Encourager les initiatives qui permettent le démarrage de nouvelles entreprises agricoles et d'agrotransformation

L'entrepreneuriat agricole et agroalimentaire peut être stimulé par du soutien à l'établissement, par de la formation et par un accompagnement des porteurs de projets. Cela permet de maintenir le nombre d'entreprises existantes, voire de l'accroître, tout en soutenant la diversification.

→ En continu

Objectif 2.2

Mettre en place des mesures de soutien pour faciliter l'accès aux terres et à l'agriculture, autant pour l'établissement de la relève que pour les entreprises existantes

Cet objectif vise à surmonter les obstacles financiers et logistiques à l'établissement de la relève et à l'accès aux terres. Ceci peut notamment être facilité par le développement de nouveaux modèles d'affaires et des programmes de financement adaptés.

Action 2.2.1

Mieux structurer l'information sur les terres et les entreprises disponibles pour la location et la vente

Cette action permettra de faciliter les démarches des personnes qui souhaitent acquérir ou louer une terre ou une entreprise agricole, tout en optimisant l'usage du territoire. Elle répond ainsi directement à la fragmentation actuelle des données et aux besoins d'accès à la terre dans un contexte d'augmentation des coûts d'acquisition.

→ Moyen terme

Action 2.2.2

Soutenir le développement de pratiques agricoles diversifiées et innovantes, incluant l'agriculture urbaine, en serre et communautaire, en fonction des caractéristiques et des potentiels des différents milieux

Qu'elles soient rurales, périurbaines ou urbaines, les différentes formes d'agricultures adaptées aux réalités locales offrent des solutions d'accès à la terre. Elles contribuent également à diversifier l'offre alimentaire locale, à rapprocher les citoyens de leur alimentation et à valoriser les potentiels agricoles propres à chaque territoire.

→ Moyen terme

Action 2.2.3

Favoriser l'émergence de nouveaux modèles d'affaires en agriculture qui facilitent l'accès aux terres

Encourager des approches comme le modèle coopératif, la colocation agricole, les fermes collectives ou les fiducies d'utilité sociale permettrait à de nouveaux producteurs d'accéder plus facilement au foncier. Ces modèles favorisent aussi l'innovation, la diversification des profils de producteurs et la mise en commun des ressources.

→ Long terme

Action 2.2.4

Évaluer l'intérêt pour des espaces locatifs (terres et bâtiments) pour les projets d'exploitation agricole et les inventorier

Cette action vise à mieux connaître les besoins des producteurs en matière de location et à repérer les espaces sous-utilisés. Elle pourrait contribuer à la remise en production de terres et à la réduction des superficies de terres en friche.

→ Long terme

Objectif 2.3

Continuer d'assurer la protection du territoire agricole et augmenter la superficie de terres agricoles en culture

Le maintien et l'occupation active du territoire agricole sont essentiels à la sécurité alimentaire et à la vitalité du territoire agricole. D'ailleurs, il s'avère qu'environ 4 400 hectares de terres sont en friche dans la région, et que les exclusions de la zone agricole ont été relativement stabilisées mais restent préoccupantes. Cet objectif vise à augmenter les superficies de terres cultivées, tout en consolidant la protection des zones agricoles.

Action 2.3.1

Mettre à jour les informations disponibles sur les terres en friche et favoriser leur remise en culture

Cette action vise à mettre à jour les données sur les terres en friche colligées en 2018, afin de dresser un portrait précis et actuel de la situation, et ainsi cibler les priorités pour la remise en culture des friches.

→ Court terme

Action 2.3.2

Évaluer, en concertation avec les partenaires, la possibilité de mettre en place des incitatifs à l'exploitation des terres agricoles

Des mesures incitatives (ex. : incitatifs financiers directs, soutien technique, jumelage, etc.) permettraient d'encourager les propriétaires à remettre leurs terres en culture ou à les louer à des producteurs actifs ou en devenir. Cette action s'inscrit dans une approche collaborative avec les MRC, les municipalités et les organisations agricoles.

→ Moyen terme



© Éric Labonté | MAPAQ

Orientation 3

Veiller au bien-être des producteurs et des agrotransformateurs, et valoriser leur rôle

Il existe peu de métiers où les entrepreneurs doivent jongler avec autant d'impondérables sur lesquels ils n'ont pas de contrôle : les aléas de la météo, les fluctuations des marchés mondiaux, les tendances alimentaires, les politiques environnementales, etc. L'isolement, la baisse des revenus et les taux d'endettement sont également des réalités de plus en plus présentes dans le monde agricole. Cela cause énormément de stress pouvant entraîner des problèmes d'ordre physique et mental.

Cette orientation met de l'avant les dimensions humaines du métier agricole, en misant sur l'importance de la qualité de vie et de la santé psychologique des producteurs et des agrotransformateurs, ainsi que sur leur reconnaissance sociale. Les consultations ont par ailleurs mis en lumière une préoccupation grandissante à cet égard, en soulignant le besoin de renforcer les réseaux de soutien et de valoriser la contribution essentielle des personnes derrière les entreprises. Cette orientation répond directement à l'enjeu lié à la santé psychologique des producteurs et des agrotransformateurs (enjeu 7) et reconnaît que leur bien-être est indissociable de la pérennité du secteur.

Objectif 3.1

Améliorer les services de soutien psychologique

Cet objectif vise à améliorer l'accès à des services de soutien adaptés aux réalités du milieu agricole afin de préserver le bien-être de ceux qui œuvrent dans le secteur. Des initiatives comme des groupes d'entraide, des activités de socialisation et des services d'écoute et de support psychologique confidentiels sont des moyens qui pourraient être mis en place afin de contribuer à briser l'isolement, à normaliser la recherche de soutien psychologique, et à consolider la résilience du milieu agricole.

Action 3.1.1	**Maintenir, bonifier et faire connaître les services de soutien psychologique offerts** Différents services psychosociaux de première ligne sont offerts pour répondre au besoin d'amélioration du bien-être des producteurs agricoles et de leurs familles. Cette action vise à consolider et à assurer la pérennité des services existants, tout en améliorant leur accessibilité et leur visibilité, notamment en apportant du soutien au rôle des travailleurs de rang. → Court terme
Action 3.1.2	**Suivre l'évolution de la situation concernant les difficultés psychologiques et sociales des producteurs agricoles et des agrotransformateurs** Afin d'ajuster les interventions aux besoins réels du terrain, cette action propose de suivre l'évolution des besoins en soutien psychologique dans le but de réduire les délais d'attente et d'augmenter la disponibilité des services. Par le biais de suivis, d'études ou de consultations ciblées, elle permet de détecter les tendances, d'identifier les facteurs de risque émergents et de guider l'adaptation continue des services. → Moyen terme



Objectif 3.2

Déployer des mesures pour consolider, reconnaître, promouvoir et valoriser le rôle des producteurs et des agrotransformateurs sur le territoire

La reconnaissance sociale du métier d'agriculteur et des rôles liés à l'agroalimentaire est essentielle pour soutenir l'attractivité, la fierté et la cohésion autour du développement territorial. Cet objectif vise à positionner le producteur comme un acteur clé de la vitalité des communautés et de la sécurité alimentaire, en valorisant sa contribution et en promouvant une image positive, moderne et rassembleuse de l'agriculture.

Action 3.2.1	**Faire la promotion des professions agricoles et agroalimentaires** Cette action vise à rehausser l'image des métiers agricoles et agroalimentaires en mettant en lumière leur diversité, leur valeur et les bénéfices qu'ils apportent à la société. Par le biais de campagnes de sensibilisation et de promotion, de contenus éducatifs et de témoignages inspirants, elle contribue à susciter l'intérêt des jeunes, à encourager la relève et à accroître la reconnaissance du secteur auprès du grand public. → En continu
Action 3.2.2	**Mettre en valeur la contribution essentielle des producteurs et des agrotransformateurs de la région pour répondre aux besoins alimentaires de la population** La valorisation du rôle stratégique et la contribution des producteurs à l'alimentation locale visent à renforcer les liens entre les citoyens et le milieu agricole. Par des initiatives de proximité, des événements ou des reconnaissances publiques, cette action vise à créer un dialogue positif et durable entre les producteurs et leur communauté. → En continu

Orientation 4

Valoriser les aliments et produits régionaux

Plusieurs circuits courts de commercialisation mettent en valeur les aliments et produits régionaux sur le territoire. En effet, la région compte une vingtaine de marchés saisonniers et permanents, où 122 producteurs agricoles vendent leurs produits. Au total, il s'avère que 274 producteurs déclarent des ventes en kiosque à la ferme, soit 23 % de l'ensemble des fermes de la région, tandis que 72 entreprises exercent l'agrotourisme. Le nombre de producteurs agricoles déclarant vendre leurs produits directement aux restaurateurs et aux établissements hôteliers est quant à lui assez faible.

Cette orientation vise à renforcer le lien entre les consommateurs et les producteurs, les agrotransformateurs et les transformateurs artisans, en soutenant l'accès aux marchés et en valorisant les aliments et produits régionaux. Les consultations ont mis en évidence le potentiel de l'achat local, la nécessité d'adapter les stratégies de mise en marché aux différents segments de clientèle, et l'importance de développer des circuits courts efficaces.

À l'heure où 17 % des adultes vivent en situation d'insécurité alimentaire et où le prix des aliments a bondi de 14,3 % en un an, favoriser l'accès à des produits régionaux abordables contribue à répondre à un besoin social fondamental en matière de sécurité alimentaire (enjeu 4). Cette orientation concerne également l'enjeu d'accès aux marchés et de valorisation des aliments et produits régionaux (enjeu 3). Mentionnons par ailleurs qu'au même titre que la transformation à la ferme et la vente en kiosque, l'agrotourisme bénéficie depuis 2022 d'allègements réglementaires permettant l'implantation de ces types d'activités en zone agricole.

Objectif 4.1

Poursuivre la sensibilisation à l'achat local et accroître la promotion des aliments et produits régionaux auprès des consommateurs

Les consommateurs montrent un intérêt croissant pour les produits locaux, ce qui ouvre la voie à de nouvelles opportunités commerciales. En misant sur la visibilité des aliments et produits régionaux en commerce, la sensibilisation du public et le développement d'incitatifs, cet objectif permet de renforcer l'élan pour l'achat local déjà bien amorcé dans les dernières années. Soulignons l'importance de la vente directe en kiosque, qui permet d'offrir des produits exclusifs, et de créer un lien de confiance avec les consommateurs.

Action 4.1.1

Soutenir et consolider les initiatives qui permettent l'identification, la mise en valeur, et la vente des aliments et produits de la région, notamment dans les épiceries

Cette action vise à renforcer la présence et la reconnaissance des produits régionaux dans les points de vente, entre autres dans les épiceries, qui sont les principaux lieux d'approvisionnement alimentaire de la population. Elle soutient les initiatives qui permettent une identification visuelle, une mise en valeur attrayante en magasin, et une meilleure accessibilité.

→ Court terme

Objectif 4.2

Soutenir les producteurs, les agrotransformateurs et les transformateurs artisans qui souhaitent accéder au marché des établissements hôteliers, restaurants et institutions (HRI)

Le marché des HRI représente environ le tiers de la demande alimentaire au Québec et constitue un levier potentiel de croissance stratégique pour le secteur de la production agricole et de l'agrotransformation. Toutefois, y accéder demeure un défi important en raison des exigences liées aux volumes, à la transformation, à la traçabilité et à la logistique, accentué par la rareté de main-d'œuvre. Cet objectif vise à accompagner les producteurs, les agrotransformateurs et les transformateurs artisans qui souhaitent accéder à ce marché, afin d'accroître les débouchés locaux et de renforcer les chaînes d'approvisionnement régionales.

Action 4.2.1

Réaliser un état de situation permettant de mesurer l'intérêt des entreprises envers le marché des HRI et identifier les obstacles qui limitent l'accès à ce marché

Cette action vise à dresser un portrait de la situation régionale en consultant les producteurs, les agrotransformateurs et les transformateurs artisans afin de mieux connaître leur intérêt et leurs besoins pour accéder au marché des HRI. Elle permettra également d'identifier les freins actuels, qu'ils soient liés à la transformation, à la logistique, aux normes ou aux capacités de production. Ce diagnostic est essentiel pour orienter les actions futures de soutien, cibler les accompagnements les plus pertinents et favoriser un meilleur arrimage entre l'offre locale et la demande du secteur HRI.

→ Court terme

Action 4.2.2

Instaurer des démarches permettant de faciliter l'accès au marché des HRI

Cette action consiste à mettre en œuvre ou à appuyer des initiatives pour réduire les obstacles à l'entrée sur le marché des HRI. Elle peut inclure le développement de partenariats avec les acheteurs, la création de ponts avec les HRI, ainsi que l'exploration de solutions collectives en matière de transformation, de distribution ou de logistique. L'objectif est de soutenir activement les entreprises prêtes à diversifier leurs canaux de commercialisation, tout en renforçant les liens entre l'offre régionale et la demande des HRI.

→ Moyen terme

Action 4.2.3

Faire connaître les initiatives existantes et fournir un accompagnement pour l'accès au marché des HRI

La majorité des MRC de la Capitale-Nationale et Lévis disposent d'au moins une initiative qui facilite les liens entre producteurs et acheteurs du secteur HRI. Mentionnons par exemple les projets « La Virée Enracinée » dans la MRC de Portneuf, qui incite les restaurateurs à intégrer les produits locaux à leur menu, ou « Viens vendre ta salade » dans la MRC de Charlevoix-Est, un événement annuel favorisant les rencontres entre restaurateurs et producteurs. En assurant une meilleure visibilité de ces actions et en offrant un soutien concret aux entreprises, cette démarche contribuera à renforcer les circuits courts et à dynamiser l'approvisionnement local dans le secteur HRI.

→ Moyen terme

Objectif 4.3

Poursuivre le soutien à la mise en marché de proximité et augmenter le nombre de points de vente en circuit court, notamment vers les secteurs où l'accès et l'offre alimentaires sont limités

Le développement de marchés publics et le déploiement de kiosques à la ferme et en libre-service améliorent l'accès aux aliments et produits régionaux, tout en créant un lien direct entre les producteurs et les consommateurs. Pour les entreprises, ces modes de mise en marché offrent des avantages comme une meilleure marge, plus de flexibilité, et une réduction des pertes alimentaires. Pour les consommateurs, les circuits de mise en marché de proximité améliorent l'accès à des aliments frais, locaux et souvent de meilleure qualité. Rappelons qu'en 2014, on identifiait déjà neuf déserts alimentaires dans la région de la Capitale-Nationale, touchant 17 450 personnes, soulignant ainsi l'importance de développer des solutions d'approvisionnement local dans ces zones.

Action 4.3.1

Soutenir des initiatives pour améliorer l'accès physique et économique à l'alimentation, notamment celles qui favorisent les aliments et produits locaux

Cette action englobe des projets tels que les marchés solidaires, les coupons nourriciers, les kiosques mobiles ou encore les initiatives de glanage urbain et rural. Le soutien à la tarification sociale, qui propose des prix équitables adaptés aux capacités de chacun, s'inscrit également dans cette volonté de rendre l'alimentation accessible à tous.

→ Court terme

Action 4.3.2

Soutenir des initiatives innovantes qui visent à développer des points de vente directe ainsi que des initiatives collectives de mise en marché de proximité

Cette action vise à encourager les producteurs, les agrotransfomateurs et les transformateurs artisans qui souhaitent diversifier leurs canaux de distribution pour effectuer de la vente directe de leurs produits. Elle inclut également les démarches collectives comme les marchés publics, les plateformes régionales de vente, ou les pôles logistiques.

→ Court terme



Objectif 4.4

Appuyer les entreprises dans le développement de pratiques agrotouristiques et positionner la région comme destination reconnue en agrotourisme et tourisme gourmand

L'agrotourisme représente un levier stratégique pour valoriser les paysages, les savoir-faire et les produits agricoles de la région, tout en permettant aux entreprises de diversifier leurs revenus et de créer un lien direct avec les consommateurs. Malgré un fort potentiel, sa croissance demeure limitée dans la région, avec seulement 6 % des fermes déclarant une activité agrotouristique en 2024. Cet objectif vise à stimuler le développement d'offres diversifiées (visites guidées, repas à la ferme, hébergement, circuits gourmands, etc.) et à mieux faire connaître les attraits moins fréquentés de la région. En misant sur le tourisme gourmand, qui allie découverte des produits locaux et expériences culinaires uniques, la région pourra renforcer son identité, séduire de nouveaux visiteurs et générer des retombées économiques durables.

Action 4.4.1

Offrir et bonifier les programmes, les services et l'accompagnement en agrotourisme, notamment sur l'expérience-client, la promotion et la santé-sécurité

Cette action vise à soutenir les entreprises agricoles qui souhaitent développer ou renforcer une offre agrotouristique de qualité, attirer une plus grande clientèle et augmenter leur visibilité. Certains aspects clés comme l'expérience client, les normes de santé et sécurité, l'accueil du public et la mise en marché touristique pourraient notamment être abordés.

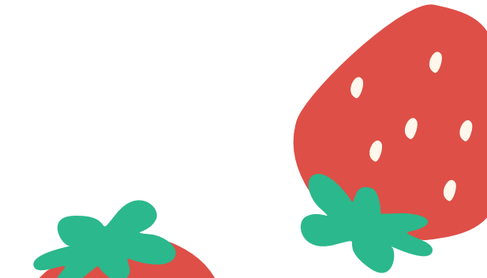
→ Court terme

Action 4.4.2

Collaborer avec les associations touristiques régionales afin de faire la promotion de l'agrotourisme et du tourisme gourmand dans la région

Cette action encourage la poursuite d'une collaboration active entre le milieu agricole et les associations touristiques régionales (ATR). L'intégration de l'agrotourisme et du tourisme gourmand aux stratégies de promotion touristique contribue à faire découvrir les produits, les savoir-faire locaux et les expériences de proximité offertes sur le territoire.

→ Court terme





Orientation 5

Renforcer la gouvernance et la concertation territoriale

Cette orientation vise à renforcer la gouvernance et la concertation territoriale en créant une structure inclusive permettant des échanges constructifs et mobilisateurs entre les acteurs du secteur bioalimentaire. Elle répond à des besoins clairement exprimés lors des consultations, soit d'améliorer la coordination des actions, d'éviter la multiplication des instances et des initiatives, et d'assurer une représentation équitable des parties prenantes.

Une gouvernance active et efficace à l'échelle régionale permettra de créer des synergies, d'optimiser l'utilisation des ressources et d'assurer un suivi continu des résultats. Cette orientation contribue à la concertation et à la coordination régionale (enjeu 10) ainsi qu'à la sécurité alimentaire (enjeu 4).

Objectif 5.1

Mettre en place une structure de concertation pour la région de la Capitale-Nationale et de la Ville de Lévis et y intégrer les principaux acteurs du secteur bioalimentaire

Cet objectif vise à établir un espace de collaboration qui contribuera à mieux coordonner les initiatives, à partager l'information stratégique et à assurer le développement harmonieux des activités du secteur bioalimentaire. Ceci favorisera une mobilisation représentative et inclusive, en plus de contribuer à renforcer l'efficacité des actions régionales et à soutenir la sécurité alimentaire, tout en évitant la dispersion des efforts.

Action 5.1.1

Bonifier les instances de concertation existantes ou créer une nouvelle instance régionale afin d'agir en complémentarité et d'inclure les principaux acteurs de manière représentative

Cette action propose soit de renforcer les structures déjà en place, soit de mettre sur pied une nouvelle instance qui reflète les besoins actuels du secteur bioalimentaire. Il est important que ces lieux d'échanges regroupent les différents acteurs, de la production à la transformation, en passant par la mise en marché et la sécurité alimentaire afin d'assurer une représentativité équitable, de favoriser le partage d'informations stratégiques et d'éviter le dédoublement des efforts.

→ Court terme

Action 5.1.2

Mettre en place des mécanismes permettant de renforcer les liens et le partage d'information entre les acteurs et d'assurer la cohérence territoriale

Cette action répond au besoin d'assurer une meilleure circulation de l'information entre les acteurs du secteur bioalimentaire, de renforcer les liens entre les territoires, d'améliorer la compréhension mutuelle des enjeux et de favoriser une vision commune. La création d'outils et d'occasions de partage facilitera l'accès à l'information stratégique et contribuera à une meilleure cohérence des actions sur l'ensemble de la région.

→ Moyen terme

Action 5.1.3

Sensibiliser et mobiliser les MRC et les municipalités en matière de développement agricole et de protection du territoire et des activités agricoles

Cette action vise à accroître l'engagement des MRC et des municipalités dans le développement et la protection du secteur agricole. Elle propose des activités de sensibilisation et de mobilisation pour mettre en lumière l'importance stratégique de l'agriculture pour la vitalité territoriale et la sécurité alimentaire, renforcer la compréhension des enjeux agricoles et encourager des décisions favorables à la pérennité des entreprises et des terres en culture.

→ En continu



Objectif 5.2

Mettre en place un système de suivi des objectifs de la Stratégie et faire l'évaluation des actions réalisées chaque année

Cet objectif vise à assurer une mise en œuvre cohérente et évolutive de la Stratégie grâce à un système de suivi structuré, rigoureux et transparent. L'évaluation des retombées permettra de mesurer les progrès, d'ajuster les interventions en fonction des résultats et d'ancrer la Stratégie dans une démarche d'amélioration continue, contribuant ainsi à maintenir l'engagement des partenaires et à assurer une mobilisation accrue autour des priorités régionales.

Action 5.2.1

Développer un cadre commun et se doter d'indicateurs pour effectuer le suivi ainsi que pour mesurer les retombées de la Stratégie, dans le respect des spécificités de chaque territoire

Cette action prévoit la définition d'indicateurs clairs, pertinents et mesurables, en tenant compte des priorités locales et des particularités propres à chaque MRC. Ce cadre facilitera la collecte de données comparables, le suivi des progrès dans le temps, et l'ajustement des actions en fonction des résultats observés.

→ En continu

Action 5.2.2

Prévoir un processus de révision et de mise à jour de la Stratégie selon les besoins

Cette action consiste à instaurer un processus permettant de réviser et d'actualiser la Stratégie en fonction de l'évolution du contexte, des besoins, et des résultats obtenus. Cette démarche permettra d'ajuster les orientations, les objectifs ou les actions en tenant compte des réalités du terrain, des enjeux et des nouvelles opportunités.

→ Moyen terme

Ensemble
vers l’avenir

En structurant les efforts autour de cinq grandes orientations, la Stratégie se veut un levier de mobilisation collective pour répondre aux enjeux prioritaires identifiés par les parties prenantes sur le territoire. Elle reflète les aspirations du milieu tout en se basant sur les constats issus du Portrait-diagnostic et vise à consolider les nombreuses initiatives déjà en cours dans la région. La Stratégie met l’emphase sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires, tout en abordant certains aspects du secteur bioalimentaire. Elle encourage la collaboration entre les acteurs, la mise en valeur des produits et des aliments locaux et sur le soutien aux entreprises du territoire.

Tout comme la Politique bioalimentaire 2025-2035 du Québec, cette Stratégie reconnaît l’importance de l’innovation et de la collaboration comme leviers d’un développement prospère du secteur et d’un renforcement de l’autonomie alimentaire. Elle souligne aussi le rôle essentiel des producteurs et des agrotransformateurs dans l’alimentation, l’économie et l’occupation dynamique du territoire. Sa mise en œuvre reposera sur un engagement collectif, une gouvernance ouverte et une évaluation continue des progrès réalisées. En renforçant les liens entre les différents maillons de la chaîne bioalimentaire, la Stratégie contribuera à une plus grande cohérence régionale et à des retombées positives pour l’ensemble du territoire et sa population.



Annexe 1

La composition du comité directeur de l’entente sectorielle 2023-2025

Nom	Prénom	Organisation
Asselin	Marie-Josée	Ville de Québec / Conseillère municipale
Brassard	Carmen	Services Québec / Directrice des services gouvernementaux
Comeau	Odile	MRC de Charlevoix-Est / Préfet et mairesse de la Municipalité de Saint-Irénée
Couture	Sébastien	MRC de La Jacques-Cartier / Préfet et maire de la Municipalité de Stoneham-et-Tewkesbury
Dumoulin	Guy	Ville de Lévis / Conseiller municipal
Duplain	Claude	MRC de Portneuf / Maire de la Ville de Saint-Raymond
Juneau	Sylvain	Communauté métropolitaine de Québec / Maire de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures
Hamel	Dominique	MAPAQ / Directeur régional de la Capitale-Nationale
Labbé	Lina	MRC de L’Île-d’Orléans / Préfète et mairesse de la Municipalité de Saint-François
Latulippe	Claudia	Secrétariat de la Capitale-Nationale / Directrice du développement et de l’administration
Laurencelle	Yves	UPA de la Capitale-Nationale–Côte-Nord / Président
Lavoie	Patrick	MRC de Charlevoix / Préfet et maire de la Municipalité de Saint-Hilarion
Pichette	Majella	MRC de La Côte-de-Beaupré / Maire de la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps



Les organisations représentées sur les comités impliqués dans l’élaboration de la Stratégie

- Agglomération de Québec
- Chaire de recherche en droit sur la diversité et la sécurité alimentaires (Université Laval)
- Club agroenvironnemental de la Rive-Nord (CARN)
- Communauté métropolitaine de Québec
- Conseil régional de l'environnement - région de la Capitale-Nationale
- Créneau d’excellence Aliments Santé – Mycélium
- Direction de santé publique Capitale-Nationale
- Fédération de l’UPA de la Capitale-Nationale–Côte-Nord
- Institut sur la nutrition et les aliments fonctionnels (INAF - Université Laval)
- Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ)
- Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE)
- Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS)
- Moisson Québec
- MRC de Charlevoix
- MRC de Charlevoix-Est
- MRC de La Côte-de-Beaupré
- MRC de La Jacques-Cartier
- MRC de L'Ile-d'Orléans
- MRC de Portneuf
- Municipalité de Saint-Tite des Caps
- Relève agricole de la Fédération de l'UPA
- Réseau agri-conseil
- Secrétariat à la Capitale-Nationale
- Syndicat de base de l’UPA de Portneuf
- Syndicat de base de l'UPA de Québec et de Jacques-Cartier
- Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec
- Syndicat local de l'UPA de Lévis
- Syndicat local de l’UPA de Charlevoix-Est
- Syndicat local de l’UPA de Charlevoix-Ouest
- Syndicat local de l’UPA de l’Île d’Orléans
- Syndicat local de l’UPA de la Côte-de-Beaupré
- Ville de Lévis



© Marc Lajoie | MAPAQ

Stratégie de développement des activités agricoles et agroalimentaires 2026-2034

de la région de la Capitale-Nationale
et de la Ville de Lévis